

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 207231061

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 \$ (contrat : 4 176 000 \$ + contingences: 417 600 \$ + incidences : 95 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires.

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-présidence

“Original signé”

Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 207231061

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 \$ (contrat : 4 176 000 \$ + contingences : 417 600 \$ + incidences: 95 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *L'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Service ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés.

L'appel d'offres a été publié le 22 juin 2020. Sur quatre prises de cahier de charge, deux entreprises ont déposé une soumission. Un seul addenda a été émis, sans impact à la nature des services demandés.

Il est mentionné que malgré la stratégie du Service de scinder les travaux de réhabilitation d'aqueduc sur le territoire de la Ville en neuf contrats distincts pour encourager la concurrence, très peu d'entreprises offrent leurs services pour ces travaux spécialisés. Ce sont principalement les deux mêmes entreprises qui soumissionnent et remportent ce type de projet, malgré les efforts d'ouvrir le marché. Ceci justifie le troisième octroi consécutif au même adjudicataire pour un contrat récurrent.

Au terme de l'examen à huis clos du dossier, les membres ont jugé les justifications présentées claires et précises, et les explications obtenues à l'égard des critères d'examen adéquates.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *L'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE 207231061 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.